



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU 22 OCTOBRE 2010**

Le 9 mars 2010 à 14 heures 30, le conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées s'est réuni sous la présidence de Madame Elisabeth MEDARD, Présidente du conseil économique social et culturel.

Etaient présents :

Madame Elisabeth MEDARD, représentante de l'association haute Aspe haut débit, présidente du conseil économique social et culturel,

Monsieur André CAZERES, président de la commission syndicale de la vallée de St Savin,

Madame Anne GOULET, directrice des archives départementales des Pyrénées-Atlantiques,

Monsieur Christophe RAMBEAU, représentant de l'agence de l'eau Adour Garonne,

Monsieur Jean-Louis LALANNE, représentant du comité départemental de vol libre des Hautes-Pyrénées,

Madame Audrey REMY, représentante du comité départemental de la randonnée pédestre des Hautes-Pyrénées,

Monsieur Jean-Louis REY, représentant de l'association des amis du Parc national des Pyrénées,

Monsieur Marc OXIBAR, représentant de la chambre de commerce et d'industrie Pau Béarn, service tourisme,

Monsieur Jean TOUYAROU, représentant du centre régional de la propriété forestière Aquitaine,

Monsieur Pascal LEGRAND, représentant du centre régional de la propriété forestière Midi-Pyrénées,

Monsieur Francis GIORA, personnalité qualifiée dans le domaine du tourisme,

Monsieur Jacques LARREDE, représentant du centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Hautes-Pyrénées,

Monsieur Jean-François REGNIER, représentant de la fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection des milieux,

Monsieur André VILLEMUR, représentant Electricité de France – groupe d'exploitation hydraulique,

Monsieur Sylvain CASCARRA, représentant de la fédération des chasseurs des Hautes-Pyrénées,

Monsieur Michel RODES, représentant de la fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (SEPANSO), section Béarn,

Monsieur Pierre MARMANET, représentant du Centre Ecole Vol à Voile du Haut Béarn,

Monsieur Bernard MOULES, représentant de l'association régionale d'élevage et de développement agricole de la montagne Ouest (AREDA),

Monsieur François SASSUS, représentant l'office national des forêts (direction territoriale),

Monsieur Simon SALLES, représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Pau Béarn,

Assistaient avec voix consultative :

Mademoiselle Audrey BUTTIFANT, chargée de mission « charte du territoire » du Parc national des Pyrénées,

Monsieur Philippe OSPITAL, directeur adjoint du Parc national des Pyrénées,

Etaient excusés :

Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique « la gaule auroise »,

Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen,

Conservatoire Régional des Espaces Naturels Midi-Pyrénées,

Fédération thermale et climatique des Hautes-Pyrénées

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Atlantiques,

Syndicat Mixte des Vallées d'Aure et du Louron, Pays d'Art et d'Histoire des Vallées d'Aure et du Louron

Groupement d'intérêt public – centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace,

Agence régionale pour l'environnement,

Altiservice,

Observatoire des Sciences de l'Univers et de la Planète Midi-Pyrénées

Madame Elisabeth MEDARD Présidente du conseil économique social et culturel, ouvre la séance.

Madame MEDARD rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 28 mai 2010.
- Présentation de l'avant projet de la charte.
  - o Discussion
  - o Calendrier.
- Présentation du plan du parc.
- Questions diverses.

Madame le Présidente du conseil économique social et culturel propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

## **1. Approbation du compte rendu du conseil économique social et culturel du 28 mai 2010.**

Avant de soumettre ce procès verbal à l'adoption de l'assemblée, Madame la Présidente demande s'il y a des questions.

Aucune remarque n'étant formulée le compte rendu du conseil économique social et culturel du 28 mai 2010 est approuvé.

## **2. Présentation de l'avant projet charte.**

Madame la présidente demande à Mademoiselle Audrey BUTTIFANT, chargée de mission « charte du territoire » de présenter l'avant projet de la charte.

La chargée de mission explique la démarche qui a été suivie afin d'arriver à l'avant projet. Ensuite, elle détaille le sommaire parties par parties en précisant les différentes modifications qui seront apportées suite aux visites de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et suite aux réunions des groupes de travail thématiques. Enfin elle décline l'ensemble des objectifs (zone cœur) et des orientations (aire optimale d'adhésion) de l'avant projet.

Suite à cette présentation Madame la Présidente ouvre le débat.

Monsieur Michel RHODES, Représentant la fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (SEPANSO), section Béarn précise que bien des chartes ont été rédigées depuis de nombreuses années et craint que celle-ci devienne comme les autres un document sans suite.

Monsieur le Directeur adjoint précise que cette charte sera validée en Conseil d'Etat et fera l'objet d'un décret du premier Ministre qui permettra à cette charte d'être opposable.

M. André VILLEMUR représentant Electricité de France – Groupe d'exploitation Hydraulique (EDF-GEH) trouve que dans le diagnostic l'hydroélectricité n'est pas assez prise en compte.

Ceci entraîne un débat au cours duquel Monsieur Michel RHODES précise que l'hydroélectricité impacte déjà beaucoup les cours d'eau pyrénéens.

Madame la Présidente précise que le diagnostic n'est qu'un constat.

Monsieur François SASSUS, représentant l'Office national des forêts (*Direction territoriale*) souhaite que l'activité forestière soit mieux identifiée dans le diagnostic.

Monsieur Pascal LEGRAND représentant le comité régional de la propriété forestière Midi Pyrénées précise qu'en ce qui concerne la forêt le fond fait l'objet d'un consensus mais que sur la forme il sera nécessaire de faire attention car il faut que ce document soit accessible et communicable à l'ensemble des partenaires.

Le Directeur adjoint répond qu'il est prévu, lors de la diffusion du document qu'un document de communication soit joint afin d'expliquer les enjeux, les intérêts et la finalité de la charte.

Monsieur le représentant du vol à voile, demande s'il existe une coordination entre parcs en ce qui concerne le survol du cœur du parc national pour les aéronefs non motorisés et si le parc national des Pyrénées a des contacts avec le parc national d'Ordesa Mont Perdu en ce qui concerne une réglementation commune.

Monsieur le directeur adjoint, répond que compte tenu de la spécificité de chaque parc en France une harmonisation en matière de réglementation concernant le survol par des aéronefs non motorisés n'a pas été possible. De plus en ce qui concerne la possibilité d'une réglementation commune avec le Parc national d'Ordesa Mont Perdu sur le même thématique, malgré une charte de coopération, en cours de signature, les relations avec le parc transfrontalier actuellement ne permettent pas d'envisager une réglementation commune avec le parc espagnol.

Monsieur MOULES représentant l'association régionale d'élevage et développement agricole de la montagne ouest (AREDA) souhaite que la formulation de l'objectif 4 : « Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et landes d'altitude » prenne mieux en compte la continuité de l'exploitation agricole avec l'estive.

Madame la chargée de mission « charte du territoire » précise que cette demande est prise en compte dans l'orientation 19 : « Maintenir les exploitations agricoles des vallées et la qualité des prairies naturelles ».

Monsieur CAZERES, Vice Président du conseil économique social et culturel aurait aimé qu'une solution soit apportée pour les estives très vastes dans lesquelles les bergers et les troupeaux bougent quotidiennement.

Madame la Présidente rappelle que la structuration des estives des Hautes-Pyrénées est différente de celle des Pyrénées-Atlantiques et que cette prise en compte lui semble difficile.

Discussion générale :

Objectif 14 : nécessité de rajouter le Parc national d'Ordesa Mont Perdu.

Objectif 14 et 15 : remplacer, dans la titre, conserver par « faire vivre ».

Axe stratégique N°2 : Très ambitieux, il sera nécessaire de porter une attention particulière sur les indicateurs qui seront pris en compte.

Le bois énergie n'est pas cité et doit être pris en compte dans le cadre de la partie « eco responsabilité ».

Axe stratégique N°3 : Pratiques hivernales, nécessité de définir les méthodes qui seront utilisées afin de maîtriser le développement des pratiques hivernales de la montagne. La sensibilisation de l'ensemble des usagers de la montagne est nécessaire.

### **3. Plan du parc.**

Il est nécessaire de faire attention à la qualification « remarquable ».

Il est proposé de rajouter les carrières.

Nécessité de trouver une certaine cohérence (ex. les entraves aux activités économiques).

En conclusion M. MOULES a précisé que les habitants du territoire ont leur destin en main et que c'est le moment d'en profiter.

### **4. Conclusion.**

En conclusion, Madame la Présidente souhaite que le conseil économique social et culturel puisse s'organiser afin de répondre au mieux aux demandes de l'établissement public du parc national des Pyrénées relatives à l'élaboration de la charte. Elle reconnaît qu'il s'agit d'une structure jeune qui devra gagner en maturité dans le cadre de l'élaboration de la charte et de son suivi ultérieur.

Madame la Présidente précise que le conseil économique social et culturel sera appelé à se retrouver suite au passage en CNPN de l'avant projet de la charte.

Madame la Présidente lève la séance à 16h45.

Gilles PERRON

Directeur du Parc National des Pyrénées

Secrétaire de séance

Elisabeth MEDARD

Présidente du conseil économique,

social et culturel du Parc National des Pyrénées